



Procès-verbal
Le jeudi 6 novembre 2003 - n° 22

10 heures

Président : M. Michel Bissonnet

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 heures.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, propose que le principe du projet de loi n° 14, Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant certaines dispositions particulières en matière forestière applicables aux activités d'aménagement forestier antérieures au 1^{er} avril 2006, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 14 est adopté.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 14 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'économie et du travail.

La motion est adoptée.

À 10 h 55, à la demande de M. Dupuis, leader du gouvernement, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

6 novembre 2003

La séance reprend à 14 h 05.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

M. Bellemare, ministre de la Justice, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 21 Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants

M. le Président donne la parole à M. Boisclair, leader de l'opposition officielle, sur une question de privilège soulevée immédiatement après le fait. Ce dernier soutient que le ministre de la Justice a commis un outrage au Parlement en rendant public le contenu du projet de loi n° 21, Loi modifiant le Code civil et le Code de procédure civile en matière de fixation de pensions alimentaires pour enfants, avant sa présentation à l'Assemblée. Puis, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, il dépose :

Un communiqué de presse du cabinet du ministre de la Justice concernant les modifications aux règles de fixation des pensions alimentaires pour enfants.
(Dépôt n° 342-20031106)

À 14 h 17, M. le Président suspend les travaux afin de prendre cette question en délibéré.

Les travaux reprennent à 14 h 57.

6 novembre 2003

M. le Président rend sa décision sur la question de privilège de M. Boisclair, leader de l'opposition officielle.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La question de privilège n'est pas recevable. Rien dans les faits soumis ne permet de conclure que les dispositions du projet de loi ont été rendues publiques. Le communiqué émis par le cabinet du ministre ne fait référence qu'aux grandes orientations du projet de loi; il ne présume en rien des décisions que l'Assemblée aura à prendre à l'égard du projet de loi.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux, dépose :

Le plan d'action 2004-2009 intitulé *Pour une véritable participation à la vie de la communauté: Orientations ministérielles en déficience physique.*

(Dépôt n° 343-20031106)

M. Audet, ministre du Développement économique et régional, dépose :

Le rapport annuel de la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 344-20031106)

Le rapport annuel de gestion du Fonds de recherche sur la société et la culture, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 345-20031106)

6 novembre 2003

Le rapport annuel de gestion du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003 ;

(Dépôt n° 346-20031106)

Le rapport annuel du Comité permanent des présidents-directeurs généraux des Fonds de recherche du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003.

(Dépôt n° 347-20031106)

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, dépose :

Le rapport annuel de gestion de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2003, ainsi qu'un document complémentaire au rapport

(Dépôt n° 348-20031106)

M. Després, ministre du Travail, dépose :

Le rapport du Conseil des services essentiels intitulé *Pour le maintien des services à la population*.

(Dépôt n° 349-20031106)

M. Corbeil, ministre délégué à la Forêt, à la Faune et aux Parcs, dépose :

Le rapport intitulé *Reconnaissance et financement de la Fédération québécoise des gestionnaires de zecs pour les années 2001, 2002 et 2003*.

(Dépôt n° 350-20031106)

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, sont déposés quatre extraits de pétition concernant le maintien et le développement des logements à loyer modique :

- le premier, extrait d'une pétition signée par 716 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Richmond, par M. Vallières (Richmond) ;
(Dépôt n° 351-20031106)
- le deuxième, extrait d'une pétition signée par 381 citoyens et citoyennes de la circonscription de Saint-Hyacinthe, par M. Dion (Saint-Hyacinthe) ;
(Dépôt n° 352-20031106)
- le troisième, extrait d'une pétition signée par 417 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Richelieu, par M. Simard (Richelieu) ;
(Dépôt n° 353-20031106)
- le quatrième, extrait d'une pétition signée par 578 locataires d'habitations à loyer modique de la circonscription de Bourget, par Mme Lemieux (Bourget).
(Dépôt n° 354-20031106)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Bernard (Rouyn-Noranda—Témiscamingue) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 904 citoyens et citoyennes des circonscriptions de Rouyn-Noranda—Témiscamingue, Abitibi-Est et Abitibi-Ouest, concernant une commission d'enquête indépendante sur la Commission de la santé et de la sécurité au travail.

(Dépôt n° 355-20031106)

6 novembre 2003

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Motions sans préavis

Mme Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 25^e anniversaire
de la *Loi sur la protection du territoire agricole*.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Mme Gagnon-Tremblay, vice-première ministre et ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 30^e anniversaire
de la Délégation générale du Québec à Tokyo.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Turp (Mercier) présente une motion concernant les Journées québécoises de la solidarité internationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

6 novembre 2003

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84 du Règlement, Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, propose :

QUE l'Assemblée nationale inscrive les Journées québécoises de la solidarité internationale comme un événement d'importance pour le Québec qu'il convient de souligner chaque année, comme nous le faisons pour la Semaine de la Francophonie et la Journée internationale des femmes.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Jutras (Drummond) présente une motion concernant Mme Florence Junca-Adenot; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Boisclair (Gouin) présente une motion concernant l'audition de M. Joël Gauthier à la Commission des transports et de l'environnement; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission des affaires sociales, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 8, Loi modifiant la Loi sur les centres de la petite enfance et autres services de garde à l'enfance.
- _____

6 novembre 2003

M. Gendron, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de la culture se réunira en séance de travail afin de préparer le rapport de la commission sur le document intitulé *Une réforme de l'accès à l'information: le choix de la transparence*.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

M. Gendron, troisième vice-président, informe l'Assemblée que, le vendredi 14 novembre 2003, M. Legault (Rousseau) s'adressera à M. Séguin, ministre des Finances, dans le cadre de l'interpellation portant sur le sujet suivant : « L'état des finances publiques du Québec ».

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 6, Loi modifiant le Code de la sécurité routière et le Code de procédure pénale concernant la perception des amendes, ainsi que l'amendement transmis par M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique.

L'amendement est déclaré recevable.

Après débat, l'amendement est adopté à la majorité des voix.

Le rapport amendé est adopté à la majorité des voix.

6 novembre 2003

À 17 h 31, M. Gendron, troisième vice-président, suspend les travaux.

Débats de fin de séance

À 17 h 34, du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 309 du Règlement, l'Assemblée tient trois débats de fin de séance :

- le premier, sur une question adressée par Mme Caron (Terrebonne) à Mme Normandeau, ministre déléguée au Développement régional et au Tourisme, concernant le financement du projet Aquamer ;
- le deuxième, sur une question adressée par M. Jutras (Drummond) à Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, concernant les tarifs du transport en commun ;
- le troisième, sur une question adressée par M. Charbonneau (Borduas) à Mme Boulet, ministre déléguée aux Transports, concernant la présidente de l'Agence métropolitaine de transport.

M. Dupuis, leader du gouvernement, propose que les travaux soient ajournés au mardi 11 novembre 2003, à 14 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 18 h 14, M. Gendron, troisième vice-président, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mardi 11 novembre 2003, à 14 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET